



SAINT-CALIXTE

*Grandir
à Cœur
de Collines*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 744-2023

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 15 janvier 2024, le règlement n° 744-2023 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'exercice financier municipal 2024.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en présentant une demande par courriel à reception@mscalixte.qc.ca et également disponible prochainement sur le site internet de la municipalité au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 16^e JOUR DE JANVIER 2024

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, ING.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER